



10, rue Charlot
F-75003 Paris
téléphone
01 44 54 53 93
télécopie
01 44 54 53 99
E mail :
ifm@mitterrand.org
www.mitterrand.org

Paris le 16 juillet 2010,

Monsieur le Directeur,

Je prends connaissance cette semaine de votre numéro de mai, n'ayant malheureusement pas toujours le temps de lire votre revue chaque mois ; revue qu'en général j'apprécie.

Dans ce numéro, vous consacrez un dossier aux rapports entre la France et le Rwanda. Vous ne serez pas surpris de savoir que j'en conteste l'esprit général comme les analyses, et plus particulièrement celles que livre Raphaëlle Maison dans son article intitulé « Que disent les "Archives de l'Elysée" ».

D'une façon générale, votre dossier reprend les accusations devenues classiques du réquisitoire antifrançais. Ce faisant, il ne donne qu'un seul son de cloche. Ainsi, la stratégie de Paul Kagame à partir de 1990 n'est pas rappelée, si bien que les analyses que vous publiez omettent toutes les conséquences des offensives répétées du FPR entre 1990 et 1994 sur la radicalisation du pouvoir rwandais. De la même manière, vous minimisez l'engagement français dans les accords d'Arusha, alors qu'il fut déterminant ; accords sur lesquels vous dites peu de chose alors qu'ils étaient au cœur des débats rwandais entre 1990 et 1993. Quant au rôle de l'Ouganda comme base anti-Soudan pour les Etats-Unis – et donc la complaisance de Washington à l'égard de la politique du Président Museweni, y compris son soutien au FPR –, il n'est tout simplement pas rappelé à vos lecteurs.

M. Olivier Mongin

Directeur de la publication de la Revue Esprit

Fondation reconnue
d'utilité publique

Ce parti pris étonne de la part de la revue Esprit, mais je suppose que c'est une ligne arrêtée. De toute façon, comme le notent les responsables de votre dossier, l'opinion n'adhère pas à cette présentation. Elle en mesure sans doute l'outrance et même l'absurdité. D'autres pays, d'autres médias, ne font pas la même erreur. L'analyse faite par la plus haute instance pénale espagnole de la déstabilisation du Rwanda par le FPR, à partir de 1990, et l'inculpation consécutive des actuels dirigeants rwandais, en témoignent aussi.

Quant à l'article de Madame Maison, c'est le sérieux même de votre revue qu'il met en cause. Son texte est tout simplement truffé d'erreurs.

Le titre d'abord : elle appelle "Archives de l'Élysée" des photocopies de documents utilisées à l'époque par la mission Quilès. Faut-il rappeler que les archives de la Présidence de la République sont conservées aux Archives Nationales ? Ensuite, Mme Maison ignore visiblement tout du processus de décision et des méthodes de travail qui prévalaient à l'époque :

- elle confond mon écriture avec celle du Président ;
- elle confond un deux, souligné, avec un trois – ce qui a de lourdes conséquences dans l'interprétation de la politique alors menée par les autorités françaises ;
- elle confond les annotations du Président – les "vu" ne sont pas des "oui" ;
- elle semble ignorer le cheminement de ces notes, du conseiller vers le Président et non l'inverse ;
- elle oublie que les conseillers... conseillent selon leurs rôles et attributions et, qu'*in fine*, c'est bien le Président et ses ministres qui décident.

Tout cela l'amène à plusieurs affirmations sans aucun fondement.

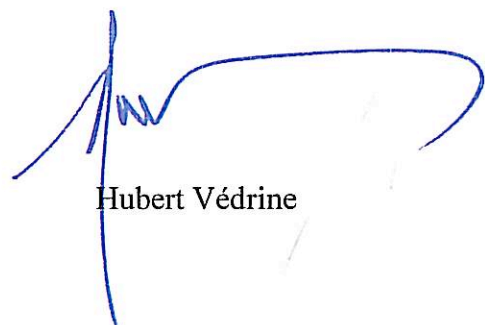
Il aurait suffi à Madame Maison de prendre contact avec n'importe lequel des historiens travaillant sur le fonds 5AG4 aux Archives nationales pour s'en rendre compte ! J'ajoute qu'elle reconnaît elle-même, dès l'introduction, ne pas être une spécialiste de l'analyse de ces documents. Fallait-il, dans ces conditions, que la

revue Esprit publie ce "travail" dans un dossier aussi grave que celui du génocide rwandais ?

« Esprit » est une revue respectée. Elle s'honorerait en publiant un dossier contradictoire et pluraliste. En donnant la parole par exemple à Paul Quilès, à Stephen Smith, au général Lafourcade, à bien d'autres. En citant, aussi, les réquisitoires des juges espagnols. En rappelant à vos lecteurs – puisque votre dossier pose la question : « et maintenant » –, ce qui s'est passé dans la région depuis 1994 (les trois à quatre millions de morts selon les ONG anglo-saxons). Ainsi que les récents événements au Rwanda, qui éclairent la nature du régime de Paul Kagamé et de sa stratégie de prise de pouvoir. Soyons clair : il ne s'agit pas d'accorder le moindre crédit à la thèse – indéfendable – du double génocide, mais de rappeler qu'entre 1990 et 1994, il n'y avait pas à choisir entre des bons et des méchants, mais à forcer des parties belligérantes à s'entendre et à vivre en paix, dans le respect des frontières et de la non-intervention extérieure.

Quant au souhait d'une Commission franco-rwandaise d'historiens cela m'étonnerait que le Président Kagame s'y risque, d'autant qu'il n'est plus sous la pression de l'instruction Bruguière qui a été enlisée. Du reste, elle n'aurait de sens que si elle débutait son enquête en 1990. Vous savez certainement que la récente démarche de Paul Quilès qui appelait la création d'une telle commission au niveau international pour faire la synthèse de tous les rapports et enquêtes a reçu une réponse négative de la part du Secrétaire général de l'ONU. Mais on verra bien.....

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de mes sentiments distingués.



Hubert Védrine